

DOCUMENTO XXI.

DÉCISIONS ET DÉCLARATIONS DES GOUVERNEMENTS DE L'EMPIRE BRITANNIQUE, DE LA FRANCE, DE L'ITALIE ET DU JAPON AU SUJET DE L'ALBANIE.

(9 Novembre 1921)

1. — LETTRE ADRESSÉE LE 9 NOVEMBRE 1921

par M. Jules CAMBON, *Président de la Conférence des Ambassadeurs*, à M. Midhat FRASHERI, *Président de la Délégation albanaise, à Paris.*

A M. Midhat FRASHERI, *Président de la Délégation albanaise, Paris,*

Monsieur le Président,

La résolution votée à l'unanimité, le 3 octobre 1921, par l'Assemblée de la Société des Nations à Genève, avec le vote conforme du Représentant de l'Albanie, a pris acte « du fait que l'État serbe-croate-slovène et la Grèce ont reconnu les Principales Puissances alliées et associées comme étant l'organe compétent pour statuer sur les frontières de l'Albanie » et « recommande à l'Albanie d'accepter d'ores et déjà la décision des Principales Puissances alliées et associées ».

J'ai l'honneur, au nom de la Conférence des Ambassadeurs, de porter ci-joint à votre connaissance la Décision en date de ce jour, par laquelle l'Empire britannique, la France, l'Italie et le